

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 22 juin 2017**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jean-Yves STANQUIC**

**N° 41**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/06/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/06/2017 (accusé de réception du 28/06/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Tarifs 2017-2018 des piscines Aquarive et Kerlan Vian**

**Il est proposé d'adopter les tarifs 2017-2018 des piscines Aquarive et Kerlan Vian, dont l'augmentation moyenne est de 2%.**

**\*\*\***

Dans le cadre de l'actualisation tarifaire des prestations aux usagers des piscines de Quimper Bretagne Occidentale, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'adopter les tarifs ci-après annexés pour l'année scolaire 2017 / 2018.  
Ces tarifs seront appliqués à partir du 4 septembre 2017.  
Les modifications de tarifs proposées sont faites sur la base d'une augmentation moyenne de 2%
- 2 - d'autoriser monsieur le président à signer les conventions avec les organismes utilisateurs.